

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU de la séance du 2 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux septembre, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué le 27 août 2021, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire.

**Date d'affichage de la convocation** : 27 août 2021

**Présents** : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mme Martine FAUCHARD – M. Antoine ORCIL – Mmes Iraceme GONCALVES - Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN - Marie-Andrée LARDIERE – MM. Vincent BRETECHER - Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN – Mmes Valérie TARDY –Mélanie CHOBLET – MM. Fabien GUIBRETEAU – Sébastien PAVAGEAU – Grégory THEPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – MM. Mathieu ROBIN – Baptise SORIN

**Procurations** : M. Laurent BERTAUD à M. Bernard DABRETEAU – Mme Aurélie GAZEAU à Mme Solène GUIBERT

**Absente** : Mme Sylvette LAMOUREUX

**Secrétaire de séance** : M. Mathieu ROBIN

**Assistait également à la réunion** : M. Edouard ALBY, Directeur Général des Services

#### ORDRE DU JOUR

- 57.09.21 Convention de cofinancement de l'étude de transfert d'assainissement et du poste de chargé de suivi de l'étude
- 58.09.21 Rapport d'activité annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés
- 59.09.21 Rapport d'activité annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif
- 60.09.21 Demande de subvention - Caisse d'Allocations Familiales
- 61.09.21 Convention avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée
- 62.09.21 Conventions avec l'Association Intercommunale de Familles Rurales pour l'espace jeunes
- 63.09.21 Convention d'utilisation des salles communales par les associations
- 64.09.21 SyDEV – Convention Office Notarial 24 rue d'Anjou
- 65.09.21 Création d'un poste contractuel administratif dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences

Délibération retirée de l'ordre du jour, à l'unanimité, en début de séance : Convention de mise à disposition d'un agent associatif

-----

Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme M. Mathieu ROBIN en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2021 a été adopté à l'unanimité.

-----

#### ADMINISTRATION GENERALE

##### **57.09.21- Convention de cofinancement de l'étude de transfert d'assainissement et du poste de chargé de suivi de l'étude**

*Rapporteur* : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire informe dans le cadre de l'organisation de la prise de compétence Assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines, que Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-

Rocheservière a lancé une étude d'accompagnement au transfert et recruté un chargé de mission pour une durée de 3 ans. Chaque commune participera au prorata du nombre d'abonnés connus en 2020.

Le montant total pour Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière, est de 72 223.29€ comprenant la charge salariale du technicien uniquement pour l'année 2021. Le nombre d'abonnés connus en 2020 pour la commune de Rocheservière est de 1 281 abonnés. La commune de Rocheservière versera alors une participation de 5 155.36€ qui sera supportée par le budget assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : accepte la convention de cofinancement dans le cadre de l'étude de transfert de la compétence Assainissement, valide la participation communale de 5 155,36€ et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous documents s'y afférents

Arrivée avant délibération de Mme Mélanie CHOBLET

#### **58.09.21- Rapport d'activité annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés**

*Rapporteur : Antoine ORCIL, Adjoint au Maire*

Monsieur Antoine Orcil, Adjoint au Maire, présente le rapport d'activité annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020

#### **59.09.21 - Rapport d'activité annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire*

Monsieur Joël OIRY, 1er Adjoint, présente le rapport annuel d'activité 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif compétence transférée auprès de la communauté de communes en 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2020

#### **60.09.21 - Demande de subvention - Caisse d'Allocations Familiales**

*Rapporteur : Iraceme GONCALVES, Adjointe au Maire*

Mme Iraceme GONCALVES, Adjointe au Maire, présente le projet de rénovation des ouvertures de l'espace jeunes. Dans le cadre de ces travaux une subvention peut être sollicitée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. La Caisse d'Allocation Familiale propose un financement à hauteur de 40% de la dépense totale. Le financement se décompose comme suit :

- 40% de ce financement sous forme de subvention
- 60% de ce financement sous forme d'avance de trésorerie

Il est proposé de solliciter auprès de la Caisse d'Allocation Familiale uniquement la subvention soit 40% de 40% subventionnable soit 16% du montant total des travaux de 9 798€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant maximal de 1 408€HT et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette demande de subvention.

#### **61.09.21 - Convention avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Il existe une friche urbaine rue des lilas qui nécessite que la commune maîtrise son devenir. Il est présenté la convention tripartite avec l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée et Terres de Montaigu Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière en vue de la requalification de cette friche.

Depuis la mise en place du PLUi, le droit de préemption urbain est de fait celui de la Communauté de Communes. Or, Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière a délégué ce droit à la Commune.

La Commune ne peut pas transférer le droit de préemption. Seule Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière peut le faire avec l'acceptation de la Commune. C'est pourquoi il y a une convention tripartite.

Cette convention présente les conditions dans lesquelles les biens acquis par l'EPF de la Vendée seront revendus à la commune ou à un tiers ainsi que les modalités d'intervention de l'EPF de la Vendée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la convention avec l'Établissement Public Foncier secteur des lilas et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous documents s'y afférents

#### **62.09.21 - Conventions avec l'Association Intercommunale de Familles Rurales pour l'espace jeunes**

*Rapporteur : Iraceme GONCALVES, Adjointe au Maire*

Mme Iraceme GONCALVES, Adjointe au Maire, présente la restructuration de l'espace jeunes. L'association Intercommunale de Familles Rurales a repris la gestion de cette structure permettant notamment d'étendre l'accueil aux jeunes de 11 à 17 ans. Il est nécessaire d'établir avec l'AIFR une convention de mise à disposition à titre gracieux de l'espace jeunes ainsi qu'une nouvelle convention partenariale avec l'AIFR, incluant ces changements.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention de mise à disposition de l'espace jeunes auprès de l'AIFR à titre gracieux, accepte la convention partenariale auprès de l'AIFR et autorise Monsieur le Maire à signer les dites conventions et tous documents s'y afférents

#### **63.09.21 - Convention d'utilisation des salles communales par les associations**

*Rapporteur : Martine FAUCHARD, Adjointe au Maire*

Mme Martine FAUCHARD, Adjointe au Maire, informe que de nombreuses associations du territoire utilisent des bâtiments municipaux pour leur activité annuelle. Il est nécessaire d'établir une convention avec chacune d'elle, reprenant notamment les dispositions relatives à la sécurité, la remise et la restitution des clés, les obligations des signataires... Les salles étant mises à disposition auprès des associations à titre gracieux, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention avec les associations pour l'occupation de salles communales.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer toute convention de location de salles communales auprès d'une association à titre gracieux

#### **64.09.21 - SyDEV – Convention Office Notarial 24 rue d'Anjou**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire*

Monsieur Joël OIRY, 1er Adjoint, chargé de l'aménagement, de la voirie et des réseaux, présente la réalisation d'une opération d'extension de réseau électrique pour l'office notarial situé 24 rue d'Anjou La participation communale pour les réseaux électriques est de 6 031€ représentant 50 % du montant des travaux. La participation communale pour l'infrastructure de communications électroniques est de 2 920€ représentant 100% du montant des travaux. La participation communale totale pour cette convention est de 8 951€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la participation communale demandée par le SyDEV, approuve la convention n° 2021.EXT.0320 et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention

## PERSONNEL COMMUNAL

### **65.09.21 - Création d'un poste contractuel administratif dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire présente le dispositif du « Parcours Emploi Compétences » qui a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La mise en œuvre du « Parcours Emploi Compétences » repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Le financement par l'Etat de ce dispositif permet une prise en charge allant de 40% à 80% du SMIC horaire brut, en fonction du public, avec un taux de 65% minimum pour les jeunes de moins de 26 ans (ou en situation de handicap de moins de 30 ans).

Il est proposé de créer un emploi dans le cadre du « Parcours Emploi Compétences » dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent administratif service comptabilité et ressources humaines
- Durée du contrat : 9 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois.
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions énuméré ci-dessus.

### **66.09.21 - Convention de mise à disposition d'un agent associatif**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire propose en début de séance du Conseil Municipal de retirer ce point de l'ordre du jour et de le reporter. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

### Informations diverses

#### Journée des Associations

La journée des associations se déroulera le samedi 11 septembre 2021.

Martine FAUCHARD, remercie d'avance tous les élus qui se mobiliseront.

#### Journée Européennes du Patrimoine

Les journées du patrimoine se dérouleront le samedi 18 et dimanche 19 septembre 2021.

Le programme à été distribué en même temps que le bulletin municipal. Vous pourrez également le retrouver sur le site internet de la commune.

Martine FAUCHARD précise que cette année il est nécessaire d'être mobilisé car l'organisation nécessite plus de bénévoles. Elle remercie d'avance tous les élus qui se mobiliseront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante minutes.

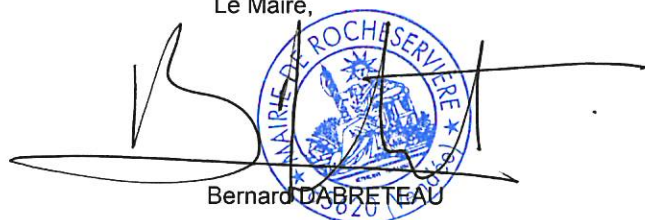
Compte-rendu de séance du 2 septembre 2021 signé par :

Le secrétaire de séance,



Mathieu ROBIN

Le Maire,



Bernard DABRETEAU